

Portrait de branche - Cabinets vétérinaires -

Introduction/définitions

Les données présentées ici concernent les entreprises libérales du secteur des « vétérinaires » (NAF 852Z). Elles sont issues de plusieurs sources :

- concernant les établissements et les effectifs salariés : celles de l'OPCA PL; la DCASPL (croisement de sources INSEE et DGI) ; la caisse de prévoyance complémentaire AG2R ;
- concernant les caractéristiques des salariés (catégories professionnelles, structures d'âge, natures des contrats de travail, etc.) ainsi que les mouvements de main d'œuvre : les données INSEE (tableaux) et les données de la caisse de prévoyance;
- concernant les pratiques de formation : l'OPCA PL.

1. Les établissements en 2005

Nombre de cabinets et de salariés selon la source

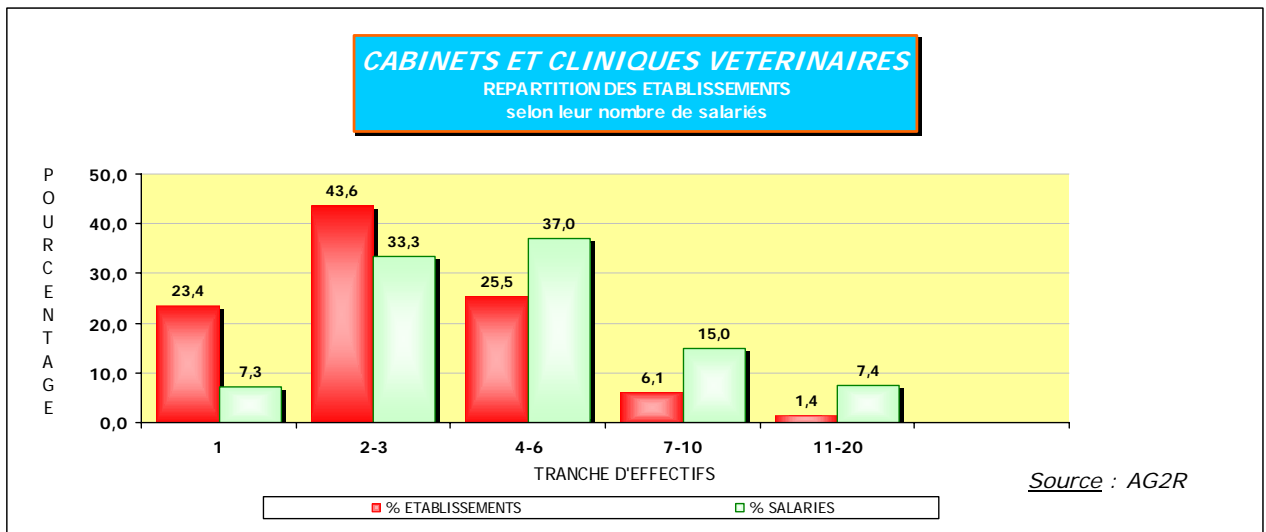
	Nombre établissements	EFFECTIF SALARIE
Source Opca PL (2005)	4 334	MOYEN (ETP) 2005 : 13 629
Source AG2R (2005)	4 431	Personnes physiques annuels 14 233
Source INSEE (2004)	4 765 (dont 508 à 0 salariés) soit 4267	(Salariés passés dans l'année) 19 466 (+466 apprentis, emplois aidés, stagiaires) pour 16 520 postes

Le nombre de cabinets de vétérinaires recensés par l'OPCA PL est inférieur aux données de l'AG2R. Le nombre de cabinets recensés par l'INSEE dans le secteur est bien supérieur, du fait de l'existence d'un nombre important de structures sans salariés.

La différence de nombre de salariés s'explique par le fait que l'INSEE compte en salariés passés dans l'année quand l'OPCA PL compte en équivalent temps plein. Enfin les données INSEE datent de 2004.

Répartition des cabinets par tailles

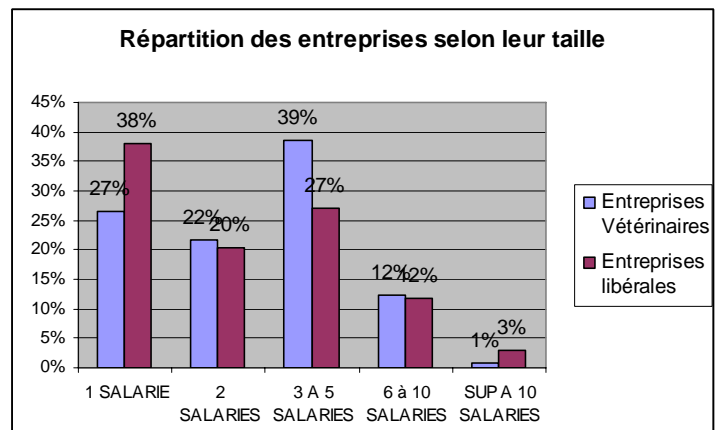
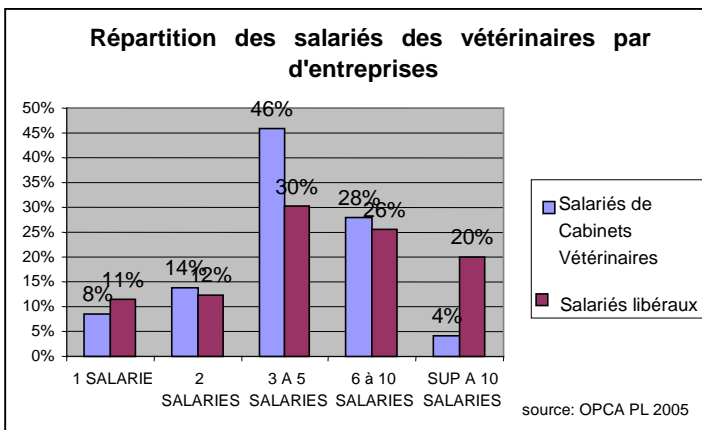
Selon les données de la caisse de retraite, 44% des cabinets de vétérinaires emploient 2 ou 3 salariés et les deux tiers des salariés sont dans des cabinets de 2 à 6 salariés.



L'OPCA PL indique les tranches « d'effectifs moyens » ETP, qui ne sont donc pas directement comparables avec les données de la caisse de retraite (AG2R) :

	1 SALARIE	2 SALARIES	3 A 5 SALARIES	6 à 10 SALARIES	SUP A 10 SALARIES	TOTAL
NBRE SALARIES ETP	1 153	1 876	6 248	3 805	547	13 629
%	8%	14%	46%	28%	4%	100%
NBRE Entreprise	1 153	938	1 669	537	37	3 334
%	27%	22%	39%	12%	1%	100%

Source : OPCA PL

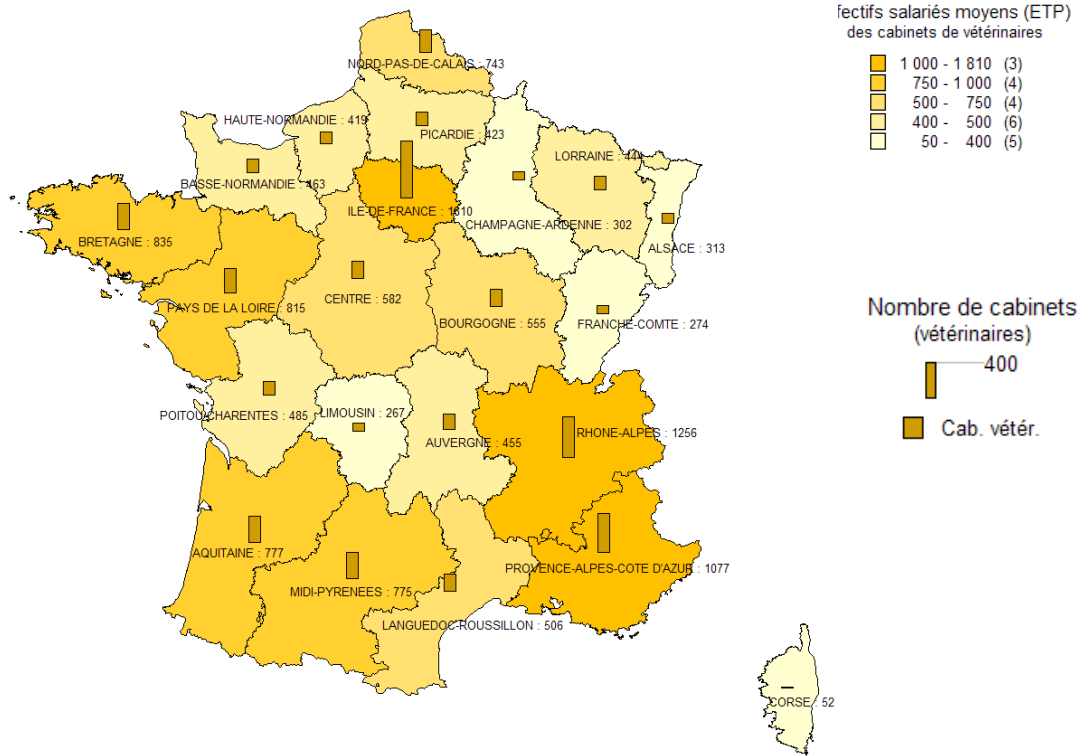


46% des salariés de cabinets vétérinaires sont dans des cabinets de 3 à 5 salariés contre 30% pour l'ensemble des salariés de professions libérales. Inversement, seuls 4% travaillent dans des structures de plus de 10 salariés alors qu'un salarié de profession libérale sur 5 est dans une structure de cette taille.

Les entreprises à un seul salarié sont relativement peu fréquentes chez les vétérinaires (27% contre 38% pour l'ensemble des professions libérales) et la norme semble être entre 2 et 5 salariés.

Répartition des cabinets par régions

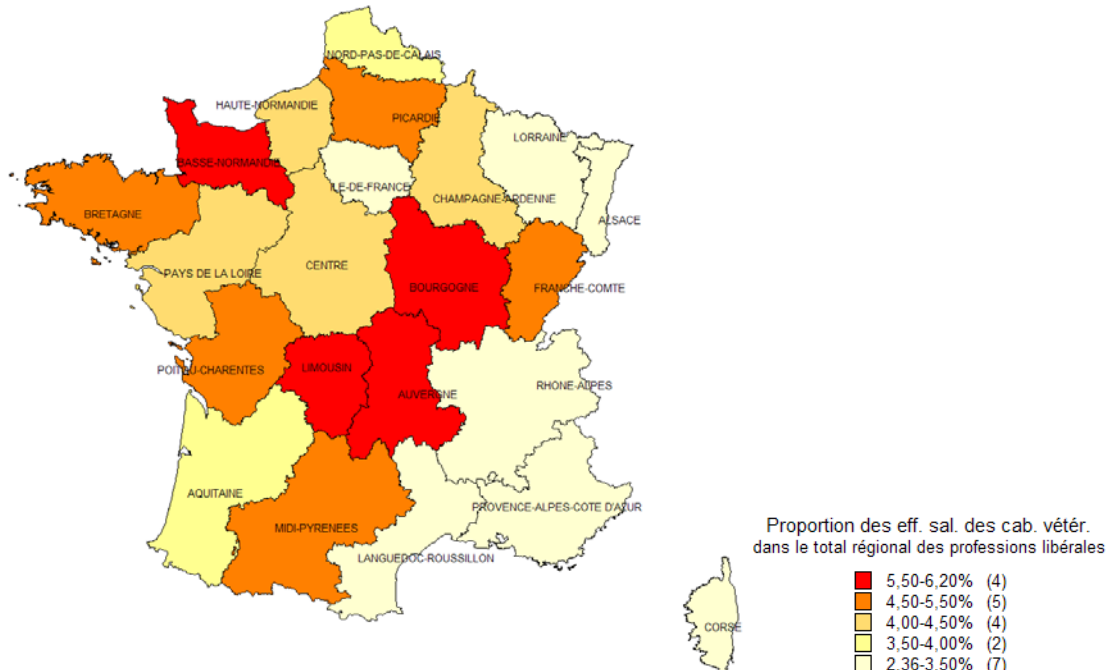
Source : OPCA PL



Les grandes régions (Ile-de-France avant tout, puis Rhône-Alpes et PACA) regroupent le plus grand nombre de cabinets de vétérinaires (presque un tiers). On note également un pôle dans l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) et dans le Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées). Ce qui correspond aux généralités démographiques françaises.

Le poids relatif par région montre une prédominance dans les régions rurales (les régions du centre de la France puis celle de l'Ouest).

Part des salariés des cabinets de vétérinaires dans les effectifs des professions libérales en régions en 2005

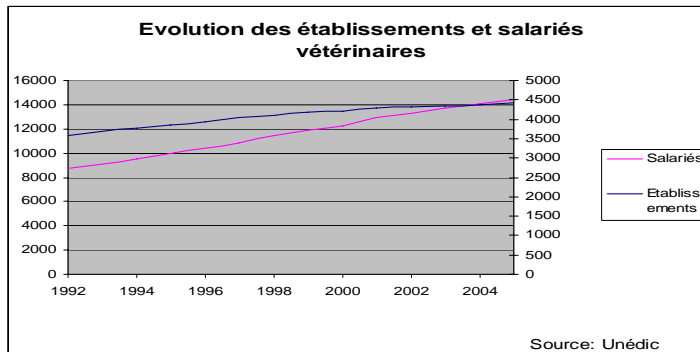


2. Les salariés

Evolution récente du nombre de salariés

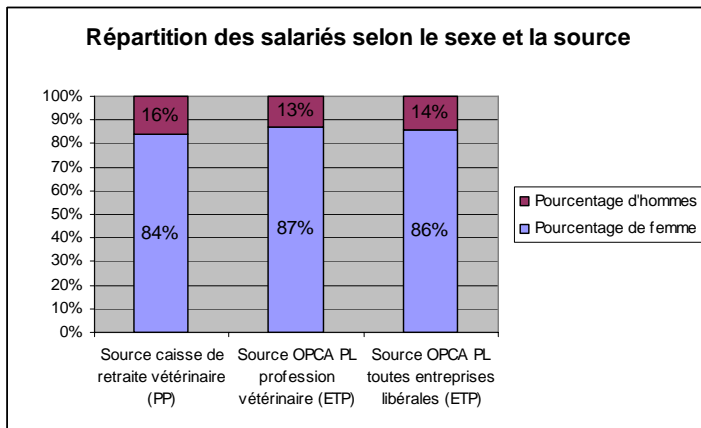
Source OPCA PL	2004			2005			Variation EFF TOT	
	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	val.abs.	%
Cabinets Vétérinaires	1 864	11 900	13 764	1 779	11 849	13 629	-134	-0,1%
Ensemble des professions lib	48 525	311 328	359 853	53 387	316 421	369 773	+9 920	+2,7%

Le nombre moyen de salariés cotisants de cabinets vétérinaires est resté très stable entre 2004 et 2005 à l'OPCA PL. Il peut s'agir d'un effet de cotisation.



L'Unédic permet de nuancer cette stabilité. D'après ses chiffres, la hausse a été de 2,6% de salariés entre 2004 et 2005 et la hausse moyenne est d'environ 4% par an depuis 1992. Depuis 2000, la hausse du nombre de salariés est passée sous les 3%.

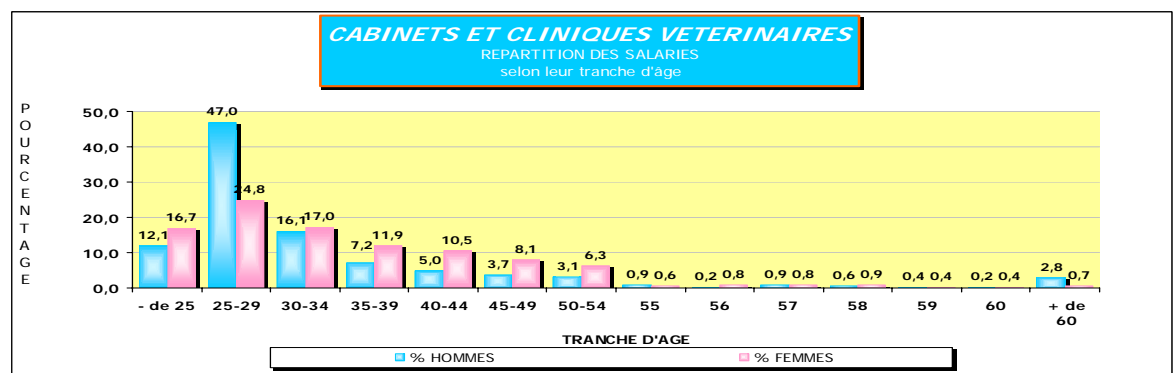
Répartition par sexe



La caisse de prévoyance des vétérinaires considère les effectifs en Personnes Physiques (PP) tandis que l'OPCA PL considère des effectifs moyens (ou Equivalent Temps Plein), ce qui peut expliquer une partie des différences.

Quelle que soit la source retenue, les salariés des vétérinaires sont des femmes à environ 85% comme pour l'ensemble des professions libérales.

Tranches d'âges



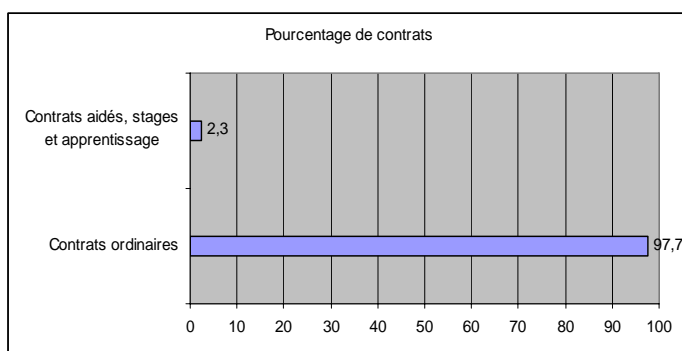
La moyenne d'âge des salariés de cabinets vétérinaires est de 34 ans (32 ans pour les hommes et 34 ans pour les femmes).

Comme on l'observe sur la pyramide des âges, les hommes sont pour la majorité d'entre eux (57%) âgés de moins de 30 ans. Il s'agit de jeunes vétérinaires qui sont salariés avant de passer à leur compte. La courbe d'âge des salariées femmes est un peu plus étalée avec un quart de salariées qui ont plus de 40 ans.

Néanmoins, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, la part de plus de 55 ans est très faible et les salariés de la profession ne devraient pas voir le taux de départ en retraite augmenter dans les 10 ans.

Types de contrats : « Ordinaire » et AES¹ (source INSEE)

L'INSEE qualifie « d'ordinaire » les CDD ou CDI qui ne sont pas en contrats aidés.



Les contrats a ^{Source : AG2R} s d'apprentissage ou stages représentent 2,3% de l'ensemble des contrats passés par les vétérinaires en 2004.

Le détail des caractéristiques des contrats aidés par tranches d'âge et par sexe permet de faire les constats suivants :

		homme	femme	Ensemble
Moins de 26 ans	AES	48 (10%)	417 (90%)	465 (100%)
	Ordinaire	821 (17%)	3923 (83%)	4 744 (100%)
26/35 ans	AES	17 (13%)	109 (87%)	126 (100%)
	Ordinaire	1561 (22%)	5623 (78%)	7 184 (100%)
36-45 ans	AES			0
	Ordinaire	413	3602	4 015
46-55 ans	AES			0
	Ordinaire	223	2 332	2 555
plus de 55 ans	AES	5 (28%)	13 (72%)	18 (100%)
	Ordinaire	172 (18%)	796 (82%)	968 (100%)
Total		3 260	16 815	20 075

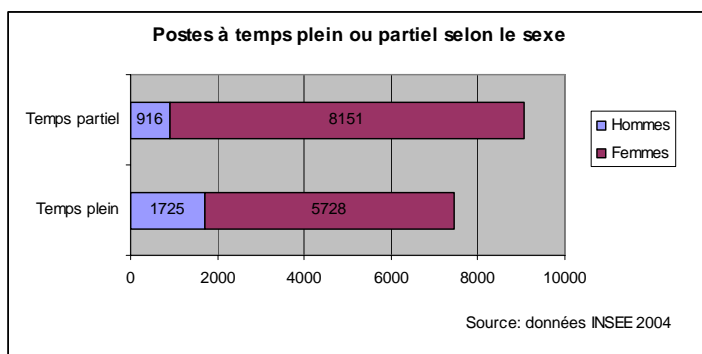
Les AES (apprentis, emplois aidés, stagiaires) concernent en priorité les femmes de moins de 26 ans.

Dans l'ensemble, les hommes sont assez peu concernés.

Les salariés de plus de 55 ans bénéficient de ces contrats spécifiques (même s'ils restent minoritaires), probablement sous forme de contrats pour le retour à l'emploi.

Source INSEE (unité de compte = contrats -et non salarié).

Temps plein/temps partiel



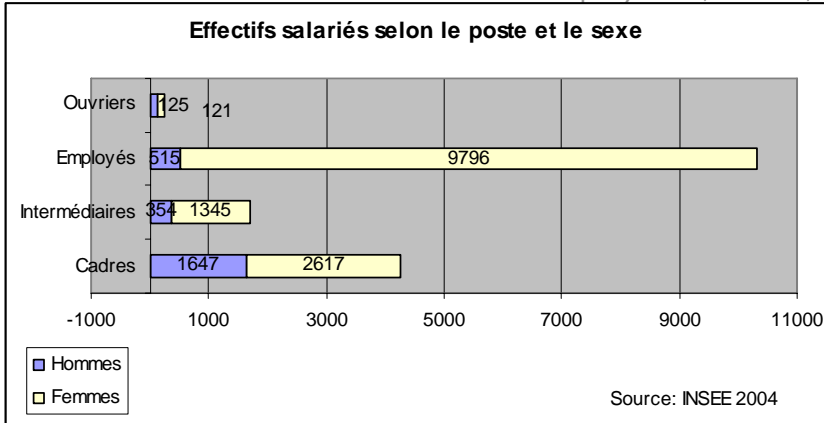
Le temps partiel est majoritaire pour les salariés de la branche (55%).

Les hommes sont majoritairement à temps plein (65% des hommes) alors que les femmes sont majoritairement à temps partiel (59% de temps partiel et 41% de temps plein).

¹ Apprentis, Emploi aidé, stagiaire

Catégorie socio-professionnelle

Les salariés de la branche sont à 62% des employés et, même, à 59% des employéEs.

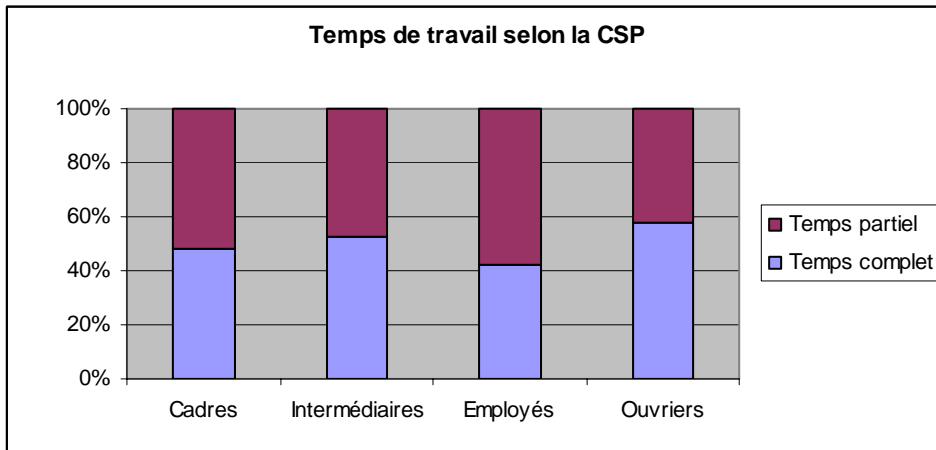


Les cadres constituent tout de même 25% des salariés de la branche.

Les intermédiaires sont certainement tantôt des cadres, tantôt des employés.

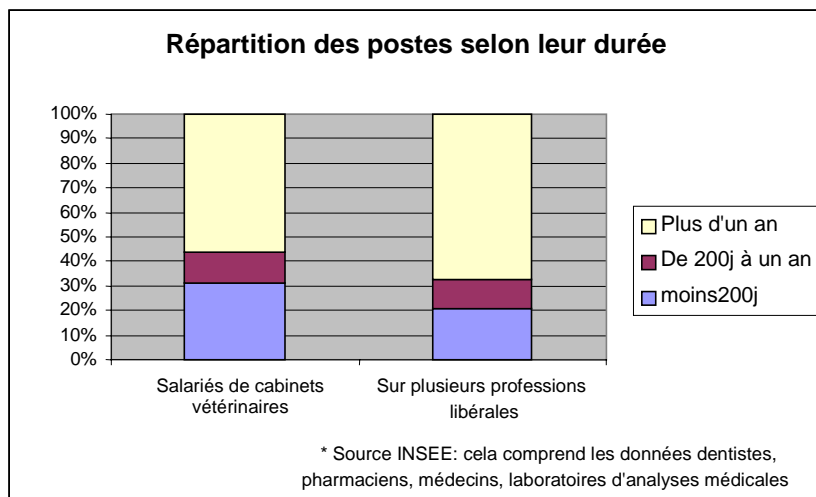
Les ouvriers ne représentent que 1% des salariés de la branche.

62% des hommes salariés de la branche sont cadres.



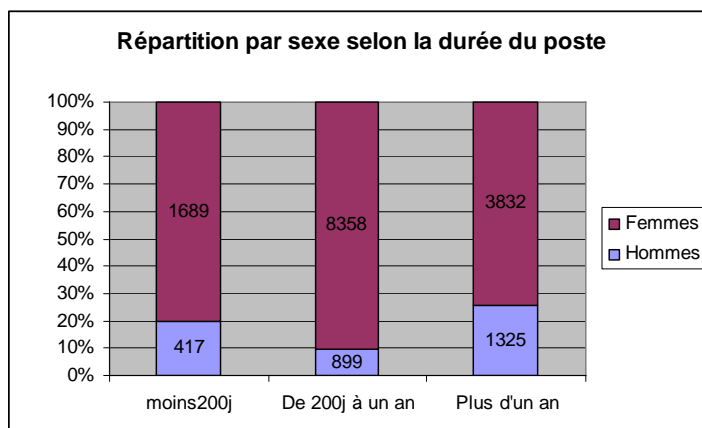
Comme on peut le voir sur le graphique ci-contre, le temps de travail est assez stable selon la catégorie socioprofessionnelle.

Mobilité professionnelle, durée en emploi



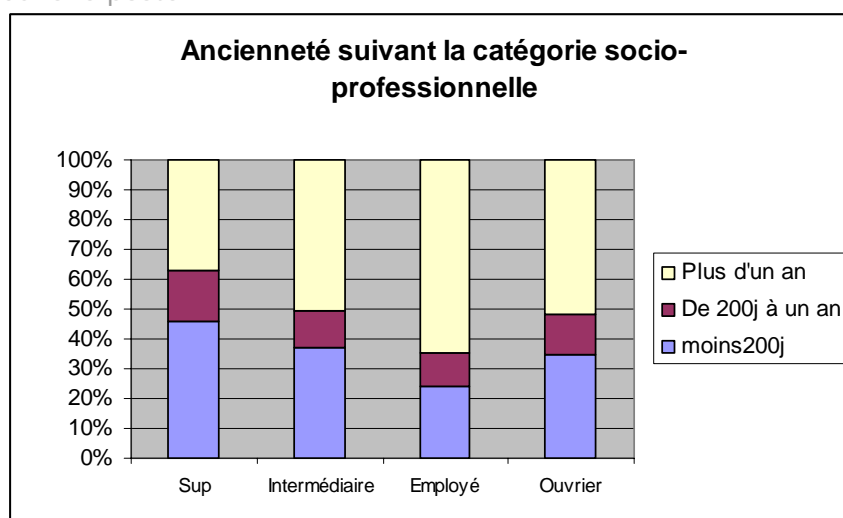
En ce qui concerne le niveau des entrées/sorties dans la profession, nous ne disposons que des données INSEE concernant la durée d'un salarié dans un poste.

Les postes des salariés de cabinets vétérinaires ne sont que 55% à avoir duré plus d'un an, et près d'un tiers à n'avoir pas dépassé les 200 jours, soit environ 10% de plus que l'ensemble de la branche « santé ».



Les hommes sont relativement plus nombreux (en proportion) parmi les postes récents (moins de 200j) et parmi les postes de plus d'un an. Près de la moitié des cadres n'ont occupé leur poste que pour une durée inférieure à 200 jours dans la structure, et

seuls un tiers affichent une ancienneté dans le poste de plus d'un an, tandis que les employés semblent plus stables puisque plus de 60% ont plus d'un an d'ancienneté dans le poste.



Les cadres sont probablement des jeunes vétérinaires remplaçants, ou effectuant des gardes qui s'installent ensuite, lorsqu'ils sont autonomes. Ils sont, au démarrage multi-employeurs.

Points à retenir / Commentaires / Liste de questions

- Le nombre d'entreprises et de salariés semblent stables d'après les données OPCA PL, il augmente cependant d'après l'Unédic.
- Le secteur est essentiellement composé de TPE (moins de 5 salariés);
- Les grandes régions qui comptent le plus d'entreprises et emploient davantage de salariés sont l'Île-de-France et Rhône-Alpes, mais en proportion la part des salariés des cabinets vétérinaires dans l'ensemble des professions libérales est plus importante dans les régions d'élevage.
- La profession est féminisée (pour les salariés), et majoritairement à temps partiel
- Les salariés sont titulaires en majorité en contrats ordinaires. Les contrats aidés sont utilisés pour des salariés jeunes et, légèrement, pour des salariés de plus de 55 ans.
- Les structures d'âge laissent augurer de faibles départs en retraite dans les prochaines années.
- Le temps partiel ne dépend pas du poste mais dépend du sexe
- Certaines catégories professionnelles semblent très instables, et en particulier les cadres salariés, certainement des remplaçants, qui sont majoritaires à être en poste depuis moins d'un an. Il sera intéressant, avec les accords signés avec l'AG2R de pouvoir différencier les salariés vétérinaires des autres salariés.

3. Les pratiques de formation

Nombre de stagiaires et nombre d'heures de formation

	Diplômant ou certifiant		Non diplômé ou non certifiant		Ratio du nombre d'heures par stagiaire	
	nbre de stagiaires	heures	nbre de stagiaires	heures	diplômant ou certifiant	non diplômé ou non certifiant
Cab. Vétérinaires	227	87 605	1 319	22 728	386	17
%	15%	79%	85%	21%		
Ensemble prof lib.	8 624	2 622 894	34 832	1 268 175	304	36
%	20%	67%	80%	33%		

Globalement, les salariés de cabinets vétérinaires représentent 3,5% des stagiaires et des heures effectuées, et également 3,5% des effectifs salariés recensés par l'OPCA PL. Cela traduit un taux d'accès à la formation moyen. On observe que la part des formations diplômantes ou certifiantes est moindre que pour l'ensemble des professions libérales (particulièrement dans le cadre du plan²), mais aussi que les formations sont globalement plus longues (386 heures contre 304 heures pour l'ensemble des professions libérales).

Sur les 227 stagiaires en formations diplômantes ou certifiantes, 80 se sont déroulées au titre de la VAE. Le principal titre visé est celui d'ASV (145 diplômes).

Taux d'accès à la formation

Salariés de :	Taux d'accès homme	Taux d'accès femme	Taux d'accès H/F
Cabinets vétérinaires	5%	12%	11%
Ensemble prof. libérales	19%	11%	12%

Le taux d'accès à la formation est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Par rapport aux autres branches, le taux moyen d'accès en formation reste dans la moyenne (11% pour la branche). Cela masque cependant des différences par type d'emploi.

	Taux d'accès Homme	Taux d'accès femme
Cadres	3%	3%
Employés	6%	14%

Chiffres calculés à partir des données de l'OPCA pour la formation et de l'INSEE pour la répartition par PCS

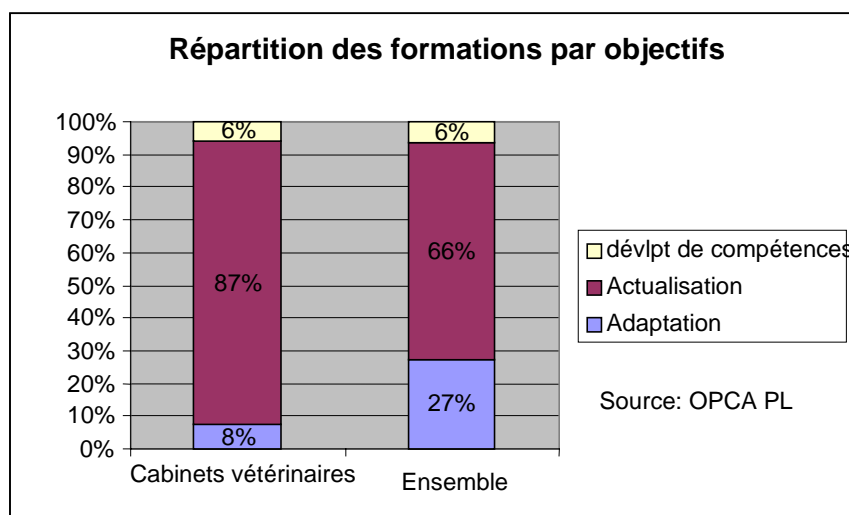
En effet, les cadres ont un taux d'accès à la formation relativement faible mais équilibré entre les hommes et les femmes tandis que les employés hommes partent nettement moins en formation que les employées femmes. En fait, le GIPSA forme essentiellement des ASV et des AV (Aide Vétérinaire) qui sont des professions très féminisées.

² En effet, dans le cadre de la professionnalisation, il s'agit de formations certifiantes (AVQ ou ASV).

Répartition par types de dispositifs : plan, périodes, contrats

	Nbre de stagiaires par type de formation				Nbre de stagiaires plan par domaine de formation		
	contrats	période	plan	Total	Adaptation	Actualisation	dévlpt de compétences
Cab. Vétérinaires	147	0	1 399	1 546	105	1 214	80
Ensemble prof. lib.	4 271	3 060	36 125	43 456	9 921	23 957	2 247

Le plan représente 90% des stagiaires, contre 83% en moyenne. La période n'était pas encore utilisée en 2005.



Les cabinets de vétérinaires effectuent surtout des actions d'actualisation de compétences (87% contre 66% en moyenne). Le développement de compétences (6%) est similaire à celui de l'ensemble des professions

libérales. Il y a très peu d'actions d'adaptation (8%) en comparaison aux autres branches de la santé (médecins 60%, dentistes 55% et LABM 46%). Cela tient sans doute aux différences de profils de publics en formation (certaines professions libérales n'ont que des assistants ou des administratifs parmi leurs salariés) et aux spécificités du métier.

Ces formations d'actualisation concernent les vétérinaires salariés pour 10% d'entre elles, il s'agit alors majoritairement de formations aux pathologies. Le reste des formations concerne essentiellement des actualisations spécifiques pour les assistantes vétérinaires, notamment autour de la vaccination, de maladies spécifiques ou de techniques de vente. Plus de 1100 ASV ont été formées sur ces sujets. On compte également 21 salariés formés à l'accueil.

Profil des personnes en formation

	Nombre de stagiaires par catégories socio-professionnelles et sexe						
	Employé		Cadre		Total		
	H	F	H	F	H	F	Total
Cab. vétérinaires	29	1 384	53	80	82	1 464	1 546
% cab vét.	2%	89%	3%	5%	5%	95%	100%
Ensemble	4560	27526	2583	5958	8830	34626	43456
% ens.	10%	63%	6%	14%	20%	80%	100%

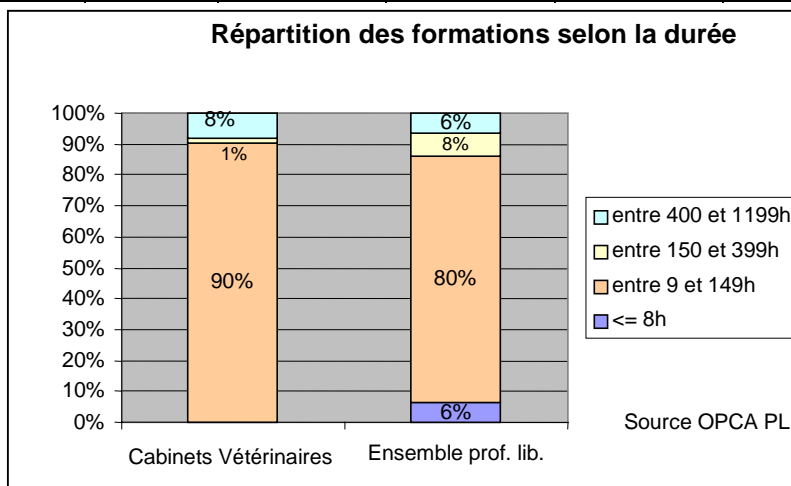
La catégorie des employés est sur-représentée³ par rapport à la moyenne (91% des stagiaires contre 73%).

	-25 ans		25 ans à 44 ans		45ans et +		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Cabinets vétérinaires	390	25%	996	64%	160	10%	1 546
Taux d'accès à la formation ⁴	8%		13%		5%		11%
Ensemble	8 064	19%	26 996	62%	8 396	19%	43 456

Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires en formation, au détriment des plus de 45 ans. Il est probable que la formation d'ASV notamment est une entrée dans le métier.

Durée moyenne de formation

	durée des actions					Total
	<= 8h	entre 9 et 149h	entre 150 et 399h	entre 400 et 1199h	>1200h	
Cabinet Vétérinaires	0	1 399	20	127	0	1 546
Ensemble prof. lib.	2 674	34 573	3 379	2 680	150	43 456



La grande majorité des actions de formation sont de courte durée, comprises entre 9 et 149h. On peut relever l'absence totale de formations d'une journée (prise en

³ Il est probable que certains employeurs classent abusivement des salariés dans cette catégorie, n'utilisant pas toujours le bon intitulé (AV ou ASV) et ne respectant donc pas les échelons de la convention collective.

⁴ Source : INSEE et OPCA PL

charge par l'OPCA PL) et la part relativement importante des formations de plus de 400h.

Points à retenir / Commentaires / Liste de questions

- Le taux d'accès à la formation des collaborateurs salariés de cabinets vétérinaires est légèrement plus faible que la moyenne, mais cela cache des grandes disparités hommes/femmes notamment chez les employés ;
- Les formations sont majoritairement des formations non diplômantes ou non certifiantes, et de durées comprises entre 9h et 149h. Il n'y avait pas en 2005 de formation d'une journée référencée à l'OPCA dans les données statistiques, cependant ce type de module existe désormais sur le plan.
- Les actions d'actualisation sont plus fréquentes par rapport à la moyenne. La période de professionnalisation n'existait pas encore en 2005.
- Les formations touchent beaucoup de jeunes femmes employées ; s'agit-il d'une entrée dans le métier ?